



## Obtention de la nationalité française

Par **nadiaouz76**, le **03/11/2010** à **13:39**

Bonjour, je suis née à Alger en 1976. Mon père est né à Paris en 1951 mais n'a pas fait de démarches pour obtenir la nationalité française. Sa mère (ma grand-mère paternelle) a obtenu la nationalité française par réintégration il y a une dizaine d'années. Ai-je droit à la nationalité française? Merci

Par **mimi493**, le **04/11/2010** à **01:26**

ça dépend.

Si votre père était Français au moins à votre naissance, oui. sinon, non